

Numéro 67 - 6 octobre 2020

**Journée d'action le 8 octobre en Ontario
pour les soins de longue durée**

Tous et toutes à la défense des droits des aînés et du personnel soignant

- Steve Rutchinski -



- Les hôpitaux de l'Ontario mettent à pied du personnel

Nouveaux décrets du gouvernement du Québec au nom du contrôle de la pandémie

- Des prises de position et des mesures qui ne vont qu'aggraver la crise - *Pierre Chénier*
- La participation citoyenne à la lutte contre la pandémie - *Normand Chouinard*
- Des revendications importantes des travailleurs et travailleuses de première ligne pour affronter la deuxième vague - *Entrevue avec Marjolaine Aubé*

À titre d'information

- Nouveau décret ministériel et utilisation des forces policières au Québec

Journée d'action du 8 octobre pour les soins de longue durée en Ontario

Tous et toutes à la défense des droits des aînés et du personnel soignant

- Steve Rutchinski -

La Journée d'action de l'Ontario pour les soins de longue durée (SLD) organisée par la Coalition ontarienne de la Santé, les organisations de soins de première ligne et de défense des droits des aînés a lieu le jeudi 8 octobre. Elle vise à améliorer les soins dans les centres de soins de longue durée et à mettre fin aux soins de longue durée privatisés dispensés pour le profit. Dix-neuf villes ont maintenant annoncé un total de 21 événements. À Toronto, la caravane de voitures se mettra en route dès 9 h 30 à Queen's Park et une conférence de presse aura lieu à 9 h 45. Pour tous les autres sites et heures de départ, consulter le calendrier d'événements.

La pandémie de la COVID a jeté une lumière crue sur plusieurs aspects de notre société, de sorte qu'il est impossible pour un être pensant de vouloir retourner à la vieille normalité. Et au moment où le Canada entre dans une deuxième vague, une des choses qui ressort est à quel point la gestion de la situation est irrationnelle.

Qui aurait même osé penser que les mêmes monopoles de SLD qui exploitent ces établissements pour le profit et sont responsables du décès de tant d'aînés et de travailleurs en soins de santé de première ligne seraient récompensés en recevant plus d'argent du gouvernement, en notre nom, pour régler des problèmes qu'ils n'ont pas réglés en plus de deux décennies ?



Qui aurait osé imaginer qu'au septième mois de cette pandémie, les tests et le dépistage des transmissions possibles seraient en si grand désarroi, que les travailleurs de la santé n'auraient toujours pas l'équipement de protection individuelle (ÉPI) nécessaire, que les écoles seraient rouvertes sans aucune mesure de distanciation physique dans les classes ou le transport des élèves de la maison à l'école et de l'école à la maison ? Ou que les hôpitaux décideraient de mettre à pied du personnel infirmier afin d'équilibrer leurs budgets !

Pour toute personne pensante, tout cela est irrationnel ! Comment se peut-il que des travailleurs de la santé en première ligne, qui ont tout donné, puissent devenir la cible de décrets en conseil et d'arrêtés ministériels qui annulent leurs droits et leurs conventions collectives ? Comment est-ce possible que des travailleurs migrants, des étudiants étrangers et d'autres sont reconnus comme faisant un travail essentiel au fonctionnement de la société canadienne mais, en même temps, se font refuser un statut et des droits ici ? Comment est-ce possible que les normes de soins pour les aînés préconisées par les infirmières autorisées et d'autres soignants de première ligne puissent être simplement ignorées, ou que des tribunaux et d'autres instances quasi-judiciaires puissent rejeter du revers de la main les appels interjetés par les syndicats des enseignants et des éducateurs pour forcer les gouvernements à mettre en oeuvre dans nos écoles les normes établies par les départements de la Santé publique ?

Tout cela vise à empêcher les travailleurs d'être partie prenante des décisions qui affectent leur vie et à réduire au silence le rejet des stratagèmes néolibéraux, de privatisation et pour payer les riches qui

ont désarmé la société et préparé le terrain pour ce qui se passe aujourd'hui.



À mesure que la deuxième vague se propage, les autorités gouvernementales blâment le peuple parce que celui-ci ne prendrait pas au sérieux le respect des « bulles » sécuritaires, blâment les jeunes parce qu'ils feraient trop la fête, etc. Personne parmi elles ne reconnaîtra que la recrudescence pourrait être liée au fait que les gens sont retournés au travail, parce que s'ils devaient reconnaître que les contacts au travail pourraient être un facteur, alors ils ouvriraient la porte à des demandes d'indemnisation. Personne ne reconnaîtra que le va et vient entre le travail et la maison en empruntant le transport en commun pourrait être un facteur ou que le fait de faire voyager les jeunes en autobus scolaire selon les « vieilles » normes ou de refuser de réduire la taille des classes à des nombres raisonnables pourraient être un facteur.

De telles mesures requièrent des investissements publics et non des subsides aux riches. Elles requièrent la mobilisation de la participation active du corps politique pour résoudre ces problèmes. Mais l'autorité publique n'a manifestement pas mobilisé le plein poids de la société et de ses ressources pour maintenir le peuple en sécurité et pour élaborer comment répartir les activités en toute sécurité, dans le contexte de la pandémie. La pandémie de la COVID a, en effet, mis en évidence un grand nombre de choses, une des plus importantes étant la nécessité d'une autorité publique crédible.

*Tout en oeuvre pour la Journée d'action de l'Ontario pour les soins de longue durée !
Luttons pour les droits de nos aînés et de notre personnel soignant de première ligne !*



Les hôpitaux de l'Ontario mettent à pied du personnel

Aussi incroyable que cela puisse paraître, des hôpitaux ontariens mettent à pied du personnel infirmier afin de pouvoir équilibrer leurs budgets ! Ces mesures sont prises alors que le gouvernement ontarien, avec sa Loi 195, s'est donné le pouvoir d'annuler les conventions collectives des travailleurs de la santé en première ligne, sous prétexte que des mesures extraordinaires sont requises en raison de circonstances extraordinaires. De toute évidence, ces mesures ne comprennent pas le financement adéquat des hôpitaux. Voici seulement quelques-unes des annonces de mises à pied dans les hôpitaux :

Le 11 septembre, Lakeridge Health, qui comprend les cinq hôpitaux de la région de Durham (dont ceux d'Oshawa, Pickering et Whitby) a informé l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO) qu'il supprimait huit postes d'infirmières autorisées à temps plein et six postes à temps partiel. La présidente de l'AIIO, Vicki McKenna, a dit : « C'est tout à fait scandaleux ce qu'ont décidé de faire les gestionnaires pour équilibrer le budget, et les résidents de la région de Durham, qui dépendent de Lakeridge pour leurs soins de santé, doivent être très inquiets. »



Les hôpitaux de Hamilton vont faire des coupures de 42 millions de dollars cette année, et il doit y en avoir d'autres, afin de respecter les cibles de dépenses provinciales pour 2023. « Il ne reste plus rien à couper », a dit Dave Murphy, président de la section locale 7800 du Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente 3 500 membres du personnel aux Sciences de la Santé de Hamilton (HHS). Cet établissement connaît un taux d'occupation de plus de 100 % depuis le mois d'août 2016.

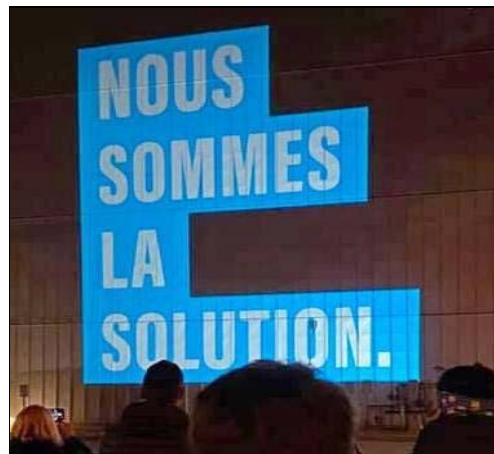
Le Centre de santé régionale Southlake à Newmarket compte mettre à pied 97 infirmières autorisées. Ceci représente une coupure de plus de 176 000 heures de soins directs aux patients, selon un communiqué de presse du 22 septembre de l'AIIO. La présidente de l'unité de négociation de l'Association, Jill Moor, a dit : « Les infirmières travaillent dans des conditions de pénurie de personnel, mais une de nos plus grandes préoccupations est notre capacité de faire face à une augmentation soudaine de patients. Lorsque le nombre de nos patients augmente, comme on le voit habituellement en temps de pandémie, nous n'avons souvent pas assez de personnel pour dispenser des soins de qualité aux patients, encore moins pour essayer de servir une population qui croît à vue d'oeil. Ce qui est le plus inquiétant, c'est que l'employeur a annoncé que ces 97 mises à pied font partie d'un scénario optimiste. Je n'ose pas imaginer l'impact que de nouvelles mises à pied auront sur les soins aux patients. »

La directrice exécutive de la Coalition ontarienne de la santé, Natalie Mehra, a dit dans une déclaration publiée le 2 octobre : « Les hôpitaux rapportent partout en Ontario qu'on leur a promis que leurs coûts extraordinaires liés à la pandémie vont être couverts, mais qu'une grande partie de l'argent ne leur a pas encore été versée. Les hôpitaux locaux rapportent des déficits, certains ont recours aux mises à pied, d'autres puisent à même leurs réserves de trésorerie. » Elle a ajouté que « les hôpitaux ont fermé des milliers de lits alors même qu'ils étaient en proie à un surpeuplement accru. [...] La Coalition ontarienne de la santé appelle le gouvernement Ford à financer les hôpitaux et à verser l'argent nécessaire afin de stabiliser la situation et de développer la capacité dont nous avons besoin. »

**Nouveaux décrets du gouvernement du Québec
au nom du contrôle de la pandémie**

**Des prises de position et des mesures
qui ne vont qu'aggraver la crise**

- Pierre Chénier -



Le 30 septembre, le gouvernement du Québec a émis un décret (voir l'article d'information

ci-dessous) qui comprend de nouvelles mesures visant à enrayer la propagation de la COVID-19. Les données récentes révèlent des éclosions à l'échelle du Québec et une augmentation des cas d'infections dans toutes les régions. Les hospitalisations et les décès sont également en hausse. Le nombre quotidien de nouveaux cas d'infection est passé de 799 le 28 septembre à 1191 le 4 octobre. Les hospitalisations liées à la COVID-19 sont passées de 247 à 361 pendant la même période. On a rapporté 44 décès entre le 28 septembre et le 4 octobre. Dans la période du 1er juin au 15 septembre, le nombre quotidien de nouvelles infections était en dessous de 300.

Le gouvernement du Québec affirme faire appel à la « conscience » et au « sens des responsabilités » des Québécois pour mettre en oeuvre le décret et prévenir une plus vaste propagation de la maladie. Cependant, d'un même souffle, il blâme ce qu'il appelle un relâchement d'un plus grand nombre de gens, en particulier les jeunes qui font la fête, pour la recrudescence des cas.

Le décret introduit de nouveaux pouvoirs de police, mais le premier ministre affirme qu'il n'y aura pas de chasse aux sorcières. Les rassemblements en public sont bannis alors que le gouvernement et les ministres peuvent faire tout ce qu'ils veulent en toute impunité en autant qu'ils le font au nom de la « protection de la santé de la population ».



En plus, ces décrets, ces arrêtés ministériels et ces pouvoirs spéciaux sont utilisés pour attaquer les travailleurs de première ligne de la santé, les faire taire et écarter les nombreuses propositions qu'ils ont faites pour atténuer et surmonter la crise. Loin d'écouter leur voix et leurs propositions, l'État s'est donné le pouvoir d'annuler leurs conventions collectives négociées pour que leurs conditions de travail puissent être changées à volonté.

Les conditions de travail déjà intolérables, exacerbées par la pandémie, ont mené à des démissions massives dans la santé et les services

sociaux, ce qui a rendu la lutte contre la pandémie encore plus difficile. En fait, la pandémie a été utilisée pour restructurer l'État davantage, intensifier l'offensive antisociale pour détruire les institutions de la société civile qui fournissaient un certain espace pour que les gens interviennent, et les remplacer par le pouvoir sans partage de l'élite dirigeante et de l'exécutif gouvernemental.

Pendant ce temps, le dépistage de la COVID-19 et le traçage sont dans un état de chaos à l'échelle du Québec. Les écoles ont été rouvertes sans que soit respecté le guide pourtant constamment évoqué par le gouvernement d'une distanciation physique de deux mètres. La Cour supérieure vient tout juste de rejeter la demande de la Fédération autonome de l'enseignement d'une injonction provisoire pour forcer le gouvernement à informer la Fédération et les Québécois de son plan de dépistage accéléré de la COVID-19 dans le système scolaire. Un tel plan n'existe pas ! Et on est censé croire qu'un gouvernement de pouvoirs de police et le déploiement des forces policières vont résoudre ces problèmes !

Premier ministre Legault, la « conscience » et la « responsabilité » ne flottent pas dans les airs. Elles sont incarnées dans des institutions, dans des processus qui existent dans le monde réel et peuvent être utilisés pour réaliser l'objectif que s'est donné la société de garantir le bien-être de tous et de toutes, particulièrement en temps de crise. Les décrets ne vont pas enrayer la propagation de la maladie. Les mesures policières n'inculquent pas la conscience sociale. Ce sont la responsabilité sociale et la mobilisation du peuple par le biais de ses collectifs et de ses organisations qui peuvent le faire et c'est précisément ce que les travailleurs et le peuple font depuis le tout début de la crise. C'est cela qu'il faut intensifier et l'État doit appuyer cet effort.

La participation citoyenne à la lutte contre la pandémie

- *Normand Chouinard* -

Il y a en ce moment des dizaines de milliers d'enseignants qui se battent tous les jours pour garantir leur sécurité et celle de leurs élèves, mais le gouvernement les empêche de pouvoir décider de la marche à suivre. Dans le système de santé, des dizaines de milliers de travailleurs mettent leur vie en jeu pour soigner la population et trouver des solutions à la crise. Le gouvernement répond par des arrêtés ministériels pour garder le contrôle des décisions. Il y a en ce moment des centaines de milliers de travailleurs industriels qui luttent pour conserver les mesures qu'ils ont mises en place pour se protéger, mais la direction des entreprises veut garder la prise de décision dans les mains des monopoles. Ceux-ci bloquent carrément la marche des travailleurs et leur enlèvent toute initiative. La grande masse des jeunes ne demandent pas mieux que d'être responsables vis-à-vis la société, et encore une fois on leur enlève ce droit.

Les institutions démocratiques libérales rongées par la crise ont créé une situation où les gouvernements et les partis cartels en position de responsabilité publique empêchent l'activation du facteur humain/conscience sociale. Ils ne sont pas en poste pour garantir que les mesures adoptées sont socialement responsables. Ils ne décident de rien, ils sont paralysés par l'inaction et la considération que la vie humaine est sacrée leur échappe totalement. Les pouvoirs de police ne régleront pas le problème.

De nouvelles formes sociales doivent être créées pour que les travailleurs puissent résoudre la situation à leur avantage : des comités de citoyens dans les quartiers où les gens vivent et travaillent, dans lesquels ce sont les citoyens eux-mêmes qui prennent les décisions et élaborent ce qui peut être fait pour assurer leur mise en oeuvre.

Dans les centres de personnes âgées, là où c'est possible, des assemblées générales avec distanciation doivent avoir lieu afin que les personnes âgées soient mobilisées dans la prise de décision.

Dans les endroits de travail, les comités de santé et sécurité doivent être élargis pour favoriser la discussion sur les mesures à prendre au travail et également dans la société. Le peuple a besoin de gouvernements qui considèrent comme leur devoir de garantir que les entreprises coopèrent.

Les jeunes désirent ardemment être mobilisés directement en tant que bénévoles de toutes sortes de manières, dans leurs écoles et dans leurs quartiers. On peut leur donner des responsabilités pour leur inculquer de manière pratique l'importance de la sécurité publique.



D'autres mesures dans ce sens peuvent être élaborées. Nous avons besoin de gouvernements qui appuient toutes ces choses et financent le processus par lequel les différents niveaux de la fonction publique sont mis à la disposition du peuple pour qu'il puisse s'organiser. Nous avons besoin de gouvernements qui facilitent ces projets de mobilisation à l'échelle du Québec pour combattre la pandémie.

Voilà ce que le gouvernement devrait faire au lieu de mettre de l'avant de nouvelles mesures policières. Si le gouvernement ne veut pas nous aider là-dessus, et bien, la classe ouvrière et le peuple, les jeunes, ont la responsabilité de le faire eux-mêmes.



Des revendications importantes des travailleurs et travailleuses de première ligne pour affronter la deuxième vague

- Entrevue avec Marjolaine Aubé -



Marjolaine Aubé est la présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS (Centre intégré de santé et de services sociaux) de Laval-CSN. Les membres du syndicat font partie du personnel qui a vécu la tragédie du Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) de Sainte-Dorothée à Laval dans laquelle 101 résidents sont morts pendant la première vague de la pandémie. L'entretien a porté principalement sur les revendications que le syndicat a mis de l'avant, dès le début des éclosions au CHSLD, pour défendre la santé et la sécurité des patients et du personnel, pour faire face à l'urgence de la situation et assurer que de telles tragédies ne se reproduisent jamais plus.

Forum ouvrier : Peux-tu nous dire combien de membres tu représentes et quel travail ils font au CISSS de Laval.

Marjolaine Aubé : Je représente 4200 membres qui font partie des catégories 2 et 3 au CISSS de Laval. La catégorie 2 comprend les préposés aux bénéficiaires, les gens de l'entretien ménager, le personnel des cuisines, les ouvriers spécialisés, ce qu'on appelle le personnel paratechnique. La catégorie 3 est tout ce qui est personnel de bureau, administratif, informatique. Notre CISSS comprend 29 établissements sur toute l'île de Laval. Nous avons toutes les missions du réseau de la santé et des services sociaux sauf la mission universitaire. Nous avons la mission hospitalière,

CHSLD, CLSC (Centres locaux de services communautaires), Centre-jeunesse, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), et la mission réadaptation.

FO : Dès le début de la pandémie, le syndicat s'est fait connaître par ses revendications pour faire face à la COVID-19. Peux-tu nous en dire plus ?

24% des cas de COVID-19 au Québec
sont des travailleuses et des travailleurs de la santé
M. Legault améliorez nos conditions de travail MAINTENANT!

MA : Notre principale revendication à l'heure actuelle, c'est d'avoir au niveau local l'équipement nécessaire pour nous protéger, notamment le masque N-95. Nous le revendiquons pour toutes les zones rouges (zones où sont les personnes infectées à la COVID-19) de nos établissements. Nous le revendiquons en intersyndical pour tout le CISSS. Le N95 est offert présentement exclusivement à ceux qui travaillent à des endroits comme les soins intensifs ou à l'urgence. Pourtant, de nombreuses études ont démontré que la transmission de COVID-19 par aérosols (voie aérienne) est aussi possible. C'est surtout le cas si tu mets les patients atteints de la COVID dans une

aire commune et que nos systèmes d'aération ne permettent pas d'évacuer correctement les particules du virus. Nous voulons être équipés correctement pour ne pas nous infecter et ne pas infecter nos patients. Nous revendiquons aussi ce qu'on appelle le « fit test », qui est un test d'étanchéité lors du port du masque, pour tous ceux qui travaillent dans les zones chaudes, parce qu'il existe plusieurs sortes de masques N95. Pour l'instant, l'employeur a répondu par la négative à cette revendication. Nous avons interpellé la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour qu'elle remédie à cette situation.

En ce qui concerne nos autres revendications, elles ont été acceptées par l'employeur et notre travail à l'heure actuelle est d'assurer leur pleine mise en application. Dans tous les cas, en présentant notre revendication à l'employeur, nous nous sommes assurés d'interpeller également le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Notre première revendication, au jour un de la crise, a été le dépistage de tous les patients et de tous les employés de nos CHSLD. Au début l'employeur ne voulait pas mettre en oeuvre cette mesure. Il n'y avait pas de dépistage si la personne n'avait pas de symptômes de la COVID-19 ou n'avait pas voyagé à l'étranger. Le personnel devait travailler même s'il avait des symptômes, et sans équipement de protection. Nous avons fini par prévaloir, et c'est une fois que le dépistage a été fait qu'on s'est aperçu que le CHSLD de Sainte-Dorothée était contaminé de bord en bord. Par la suite, au mois de mai, le gouvernement du Québec a instauré un dépistage systématique de tous les employés, sur une base volontaire, dans tous les CHSLD du Québec.

Dès le début également, nous avons revendiqué l'arrêt du déplacement du personnel inter-établissement. Nous avons aussi demandé l'arrêt du déplacement entre les étages, pour qu'on ne se promène plus d'une zone verte (où les patients ne sont pas infectés à la COVID-19) à une zone rouge.

Nous avons aussi revendiqué que l'employeur confirme les gens à temps complet sur le poste qu'ils occupent, afin qu'ils n'aient pas un manque à gagner lorsqu'ils sont limités à une place de travail. Il faut se rappeler qu'au début, 20 % seulement des postes de préposés aux bénéficiaires étaient à temps plein, tous les autres postes étaient précaires. Nous avons fait des gains importants à ce sujet, et nous avons également obtenu une interdiction de créer des équipes volantes partout au Québec pour les préposés aux bénéficiaires. Vous pouvez vous imaginer à quel point il est difficile pour la santé publique de faire une enquête en cas d'éclosion si le travailleur était sur une équipe volante, à

quel point c'est difficile de savoir comment l'écllosion s'est produite, de retracer les contacts de la personne, etc.

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle (ÉPI), nous avons obtenu certaines choses. Nous avons demandé le pairage. Par exemple, nous avons obtenu que si deux personnes travaillent ensemble, dans les périodes de pause, un membre du personnel s'assure que l'autre personne retire son ÉPI de façon sécuritaire. Et ceci s'applique à toute personne qui met le pied dans une zone rouge. Cela s'applique par exemple au personnel de l'entretien ménager, pas seulement au personnel infirmier ou aux préposés.



Les travailleurs du CHSLD à Sainte-Dorothée rendent hommage, le 15 juillet 2020, aux travailleurs et résidents qui sont morts de la COVID-19 durant la première vague de la pandémie.



Par notre travail nous avons contribué à la mise sur pied en juin d'un comité mixte post-pandémie qui comprend, outre les représentants de nos trois syndicats, des représentants de la direction de plusieurs établissements, pour que tout le monde se parle. Nos revendications, sauf celle sur l'équipement de sécurité, ont été acceptées en juillet. Les décisions ont commencé à être mises en application. Cela prend du temps, il y a beaucoup de paliers de prises de décision, beaucoup de hiérarchie. Mais on peut dire que nous avons maintenant un plan au niveau local, qui n'est pas

encore complètement actualisé, mais nous sommes en marche.

Pour y arriver, nous avons fait plus de 150 interventions publiques dans les médias pour qu'on nous écoute. Nous avons aussi revendiqué l'aide du ministère. Il est certain que le ton a changé dans notre CISSS à cause de notre travail.

En ce moment, les éclussions de la COVID-19 se multiplient partout, y compris à Laval. Nous sommes dans la deuxième vague. Il faut que tout le monde prenne les précautions nécessaires, notamment le port du masque. Refuser de porter le masque, c'est risquer de devenir notre patient, que ce soit la personne qui ne le porte pas ou une personne avec qui elle est en contact. On ne veut pas revivre la crise de la première vague. C'est pour cela que nous avons mis de l'avant toutes ces revendications et que nous travaillons à ce qu'elles soient mises en application.



À titre d'information

Nouveau décret ministériel et utilisation des forces policières au Québec

Alors que les cas de COVID-19 augmentent au Québec et que le nombre de morts augmente à nouveau, le gouvernement du Québec a annoncé un nouveau décret le 30 septembre qui est entré en vigueur le 1er octobre[1]. Il est basé sur les arrêtés ministériels précédents qui donnaient plein

pouvoir au gouvernement ou au ministre de la Santé et des Services sociaux d'ordonner toute mesure nécessaire au nom de la protection de la santé de la population. Les décrets et les arrêtés accordent également une impunité totale au gouvernement et au ministre dans l'exercice de ces pouvoirs.

Les mesures prescrites dépendent du taux d'infection à la COVID. Le Québec est divisé à cette fin en 18 zones[2], chacune ayant un palier « d'alerte » correspondant, allant de 1 à 4, 4 étant le maximum. À compter du 1er octobre, Montréal, Laval, la Montérégie, Chaudière-Appalaches, la capitale nationale et Lanaudière sont les régions qui se situent entièrement ou partiellement au palier 4.

Les principales mesures en vigueur dans les régions de palier 4 incluent :

- Aucun visiteur dans les maisons privées et les chalets, sauf dans le cas des personnes vivant seules qui peuvent avoir un visiteur (les aides-soignants, les personnes de métier qui effectuent des travaux peuvent entrer dans les maisons privées, un à la fois)
- Les activités organisées dans un lieu public sont interdites, à l'exception des lieux de culte et de funérailles, où une limite de 25 personnes est en vigueur et un registre doit être tenu.
- Les manifestations sont autorisées, mais le port d'un masque ou d'un couvre-visage est obligatoire en tout temps.
- Voyager à l'extérieur du Québec n'est pas recommandé. Les déplacements interrégionaux ne sont pas recommandés entre des zones de classement différent de niveau d'alerte, sauf pour les déplacements essentiels, les étudiants, les travailleurs, la garde partagée et le transport de marchandises. Les règles qui s'appliquent aux résidents d'une zone demeurent en vigueur lorsqu'ils se déplacent dans une autre zone.
- Les salles de réunion publiques, ainsi que les auditoriums, cinémas, théâtres et musées sont fermés. Les bibliothèques autres que celles des établissements d'enseignement sont fermées, à l'exception des comptoirs de prêt.
- Les restaurants sont fermés sauf pour les livraisons, les plats à emporter et les commandes au volant tandis que les bars, brasseries, tavernes et casinos sont fermés. Les microbrasseries et distilleries sont fermées à la consommation d'aliments ou de boissons sur place.

Les mesures de confinement sont moins restrictives dans les régions de paliers d'alerte un, deux et trois.

L'appel aux forces policières pour faire respecter le décret

En annonçant le décret en conférence de presse le 30 septembre, le premier ministre Legault et la ministre de la Sécurité publique et vice-première ministre, Geneviève Guilbault, ont expliqué que les nouvelles restrictions sont en vigueur pour 28 jours, à partir de minuit le 1er octobre. Cependant, le décret lui-même ne comprend aucune date d'expiration pour les mesures annoncées et les pouvoirs exceptionnels conférés au gouvernement ou au ministre de la Santé et des Services sociaux.

En ce qui a trait aux domiciles, Legault a dit que « les policiers vont pouvoir obtenir un télémandat rapidement, d'un juge, et là, ça veut dire le soir même », qui va leur permettre d'entrer dans une maison. Si une violation est observée, les personnes seront invitées à se conformer, et dans un tel cas l'objectif du règlement aura été atteint. Des contraventions jusqu'à 1 000 \$ peuvent être émises « sur place » en cas de non-conformité.

Quant aux rassemblements à l'extérieur, il a dit « À partir de minuit [1er octobre], ça va être tous les

rassemblements qui vont être interdits. Donc, ce qu'on a demandé aux policiers, c'est d'abord de disperser les gens, donc les inviter à cesser d'être rassemblés. Mais, s'il y a des personnes qui refusent de collaborer, bien, ils vont pouvoir aussi recevoir une contravention. »

En ce qui a trait aux manifestations, il a dit : « pour les manifestants, comme j'ai dit lundi, porter un masque devient obligatoire. Ceux qui refusent de se conformer aux règles peuvent aussi recevoir une contravention de 1 000 \$. Puis, encore là, les policiers vont avoir des constats portatifs pour être capables de donner rapidement des contraventions. »

Notes

1. Pour lire l'arrêté ministériel 1020-2020, du 30 septembre 2020 du gouvernement du Québec [cliquer ici](#)
2. Pour la carte des paliers d'alerte de COVID-19 par région, [cliquer ici](#).

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Courriel : forumouvrier@cpcml.ca